

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 29 juin 2021, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur deux demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 5377, chemin de la Côte-de-Liesse et a pour objet l'installation d'une ouverture véhiculaire sur la façade du bâtiment industriel existant à une distance de 15 m de la ligne de lot avant alors que la réglementation exige une distance minimale de 60 m.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 1615, rue Tassé et a pour objet l'aménagement d'une aire de jeu en empiétant dans la marge avant donnant sur la rue Cardinal ainsi que l'installation de gazon artificiel sans respecter toutes les normes applicables.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au (514) 855-6000 poste 4248.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : **[saint-laurent@ville.montreal.qc.ca](mailto:saint-laurent@ville.montreal.qc.ca)** ou par courrier au **777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7**.

Fait à Montréal, le 9 juin 2021

Benoit Turenne  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement